

République Française - Département du Gard  
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de  
Saint Jean de Serres

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023**  
**DÉLIBÉRATION N° D12\_030423**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : <b>15</b> En exercice : <b>14</b>  Présents : 11 Procurations : 2	L'an 2023 et le 03 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.  <b>Présents</b> : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Dario VIOLA, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Monique DESTIENNE et Catherine ROUVIERE.  <b>Procurations</b> : Danièle MONTEIL à Monique DESTIENNE et Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX  <b>Absent excusé</b> : Boris CHAPON  <b>Secrétaire de séance</b> : Édith BORNANCIN
Date de la convocation : 29-03-2023  Date d'affichage : 29-03-2023	
Objet :  <b>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022</b>	

Madame la Maire fait constater qu'après avoir adopté le Compte Administratif 2022 de la Commune dont le résultat, conforme au Compte de Gestion, va dégager un excédent de fonctionnement de 54.720,81 € et donc un excédent cumulé de 217.383,48 €. Elle propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

002 : recettes de fonctionnement : 172.383,48 €  
1068 : recettes d'investissement : 45.000,00 €

Et propose ensuite d'affecter en recettes d'investissement au compte 001 l'excédent d'investissement cumulé de 23.107,69 €.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** l'affectation du résultat 2022 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

  
La Maire  
Andrée ROUX